

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS CAMECA						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens * services *	FD	5 737 604	FE	77 375 338	FF	83 112 943	80 598 845	
			FG	2 363 087	FH	6 221 365	FI	8 584 453	6 651 070	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 100 692	FK	83 596 704	FL	91 697 397	87 249 916		
	Production stockée*					FM	2 890 482	2 356 843		
	Production immobilisée*					FN	496 120	271 349		
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 295 758	3 718 979		
	Autres produits (I) (I1)					FQ	441 060	450 999		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 820 818	94 048 089	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 428 791	802 954		
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	26 339 561	24 487 688		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 616 525)	(494 228)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 987 024	14 563 147		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 802 206	1 812 329		
	Salaires et traitements*					FY	13 305 144	12 569 226		
	Charges sociales (10)					FZ	6 378 072	6 031 249		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	851 536	873 738	
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	706 739	574 696
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	3 652 875	3 954 903	
	Autres charges (12)						GE	6 325 256	4 460 467	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	76 160 683	69 636 174		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 660 134	24 411 915		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 012 818	1 391 820	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1 679 060	1 180 946	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	156 313	141 847	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	611 386	501 787	
	Différences positives de change						GN	1 192 106	948 505	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 651 684	4 164 907		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	1 462 434	611 386	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	49 188	26 280	
	Différences négatives de change						GS	1 041 051	395 311	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 552 674	1 032 978		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 099 010	3 131 928		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	25 759 145	27 543 844		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS CAMECA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	103	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	35 000	116 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	35 103	116 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 345	54 977
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	2 016	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 361	54 977
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	29 741	61 022
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	2 349 211	2 498 478
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 554 639	5 315 975
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	104 507 606	98 328 996
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	85 622 569	78 538 583
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	18 885 036	19 790 413
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	IG
		<ul style="list-style-type: none"> — produits de locations immobilières — produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) 				
	(3)	Dont			HP	HQ
		<ul style="list-style-type: none"> — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier 				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	24 420
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	2 714 614
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	4 436 029	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



Cameca

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Cameca

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Cameca,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cameca relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

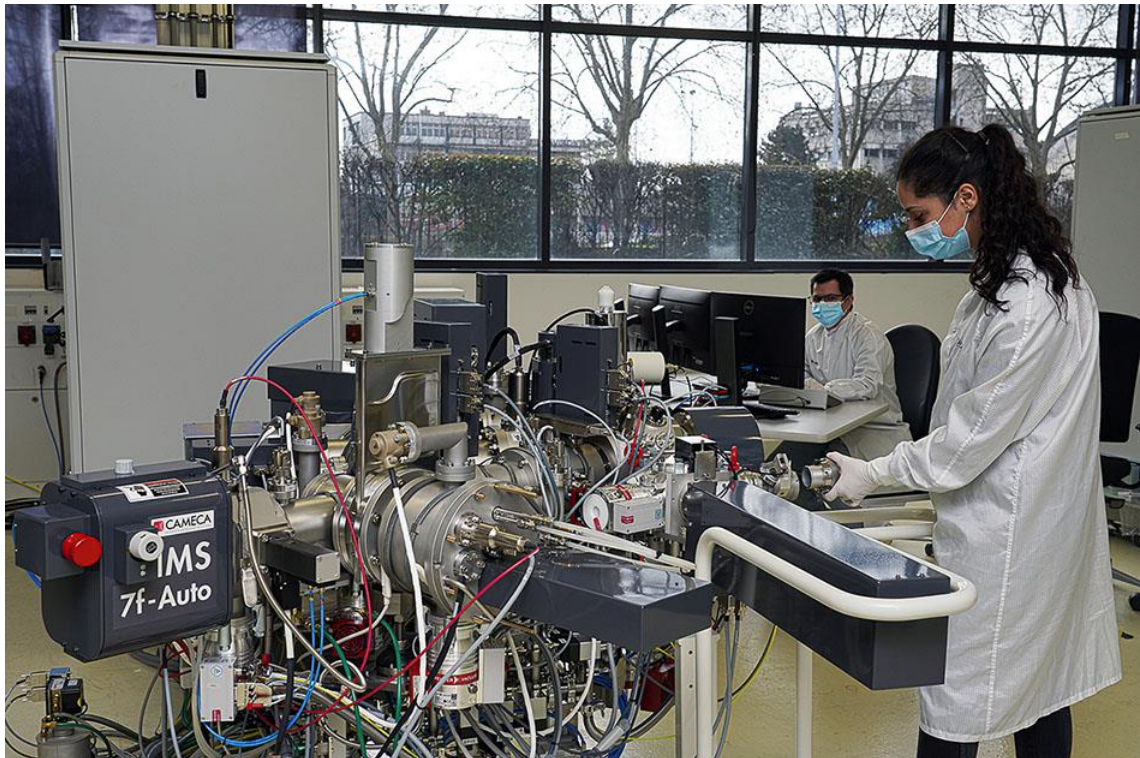
A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form the name 'Pierre Abily'.

Pierre Abily

CAMECA

29 Quai des Grésillons
92230 GENNEVILLIERS

Numéro Siret: 403 092 216 00031



ANNEXE SOCIALE

Date d'arrêté des comptes : 31 décembre 2022

1. Présentation de la société

1.1. Historique de la société

La Société a été créée le 13 Décembre 1995 sous la forme d'une S.A.R.L. au Capital entièrement libéré de 50 568 Francs, soit 7 709,04 euros. Le 13 Mai 1996, l'Assemblée des Associés décide de transformer la Société en S.A. régie par la loi en vigueur et par les statuts au Capital entièrement libéré de 281 736 Francs, soit 42 950,38 euros.

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Juin 1996, M.S.I. (Matériels Scientifiques International) a pris le contrôle du Groupe S.P.T.M.-CAMECA.

Le 29 juin 2001, la société M.S.I. a été acquise par la société M.A.I. (Micro Analyse Instruments) dont le premier exercice a été clos le 31 décembre 2002.

Le 30 novembre 2001, M.S.I. a absorbé S.P.T.M.-CAMECA par fusion simplifiée suivant la décision de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.

Le 5 août 2002, la société M.S.I.(Matériels Scientifiques International) a absorbé CAMECA, sa filiale opérationnelle, suivant la décision de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire. De plus, M.S.I. a changé de dénomination sociale et de forme et est devenue CAMECA SAS afin de préserver son identité et son nom commercial vis à vis de ses clients.

Le 6 avril 2005, la société CAMECA est détenue à 100 % par Micro Analyse Instruments, détenue elle-même à 100 % par la société Financière-Cameca.

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2006, CAMECA, l'associé unique de Biosims SARL, a décidé de dissoudre sa filiale, par transmission universelle du patrimoine (TUP) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Le 9 août 2007, le fonds Carlyle Europe, actionnaire de Financière-Cameca, tête du Groupe CAMECA, a cédé ses titres au Groupe AMETEK Inc. La société Financière-Cameca est détenue à 100 % par la nouvelle holding Ametek Holdings SARL.

Le 1^{er} novembre 2011, la société CAMECA est détenue à 100 % par Ametek Holdings SARL suite à la dissolution des sociétés Micro Analyse Instruments et Financière-Cameca.

1.2. Objet

La société CAMECA a pour objet :

L'étude, la fabrication et la vente de tous appareils ou éléments d'appareils électroniques et mécaniques de hautes précisions en particulier d'instruments scientifiques.

1.3. Siège social

Son siège se situe au 29 Quai des Grésillons, 92230 Gennevilliers.

1.4. Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

2. Faits marquants de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par une reprise économique vigoureuse avec des résultats records pour la société Cameca tant au niveau de prises de commandes que de la facturation des instruments.

3. Périmètre d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée en janvier 2008 entre la société AMETEK Holdings SARL, tête de groupe, et la société CAMECA.

4. Principes comptables mis en œuvre

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2019-02 du 7 juin 2019 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'actif sont établis sur la base des coûts historiques.

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels.

Conversion des dettes et créances en devises

Au bilan

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. A l'arrêté des comptes, elles sont valorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Ecart de conversion actif » pour les pertes latentes et « Ecart de conversion Passif » pour les profits latents.

Au compte de résultat

Les écarts de change défavorables sur opérations en devises font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

5. Comparaison des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice 2022 sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

6. Explication des postes du bilan – ACTIF

6.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

(en euros)		Valeur début d'exercice	Acquisitions	Cessions Virements Mise au rebut	Valeur fin d'exercice
Immo.	Logiciels	1 722 815	192 482		1 915 297
Incorp.	Fonds Commercial	12 931 800			12 931 800
Immo. Corporel.	Terrains Bâti	1 500 000			1 500 000
	Constructions sur sol propre	1 908 795			1 908 795
	Agencement Aménagements	1 377 202	294 812		1 672 015
	Matériel Outillage Industriel	3 763 322	745 936	-56 705	4 452 553
	Matériel de Transport	0			0
	Matériel Bureau, Informatique	917 686	164 165	-31 290	1 050 561
	Mobilier	543 293		-10 671	532 622

	Immobilisations en cours	249 678	152 403		402 081
Immo.	Autres participations	1 582 771			1 582 771
	Créances sur participations	0			0
Financ.	Prêts	95 703 000	35 806 000		131 509 000
	Autres immobilisat. financières	15 283			15 283
Total		122 215 645	37 355 798	-98 666	159 472 778

6.1.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés et sont comptabilisés en charge pour 8 195 K€.

Le fonds de commerce a fait l'objet d'une réévaluation de 12 913 506 € lors de la fusion du 05 août 2002. Cette réévaluation n'a pas subi l'impôt (4 304 502 €) en application du régime de faveur prévu à l'article 210 du Code Général des Impôts.

Le fonds de commerce n'est pas amorti et n'a pas fait l'objet d'une dépréciation à la suite du calcul de valorisation « Impairment test »

Les acquisitions de la période concernent les achats de logiciels relatifs à la sécurité informatique.

6.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, acquises après la fusion du 05 août 2002, sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. La valeur des immobilisations transférées lors de la fusion correspond à leurs valeurs nettes comptables au jour de la fusion.

Le 12 juillet 2018, CAMECA a levé l'option d'achat du crédit-bail et est devenue ainsi propriétaire de l'immeuble pour un prix total de 3 408 795 hors taxes. Les valeurs retenues pour le terrain sont de 1 500 000 euros et pour les bâtiments de 1 908 795 euros.

Les acquisitions de la période correspondent à des travaux d'aménagement des salles de réunion, techniques du bâtiment, des renouvellements de matériels devenus obsolètes (instruments de mesures et de contrôles), de matériels informatiques (serveurs, ordinateurs) et du mobilier.

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé en juillet 2022 qui a permis d'identifier les instruments de mesures devenus obsolètes ou non réparables, le matériel informatique hors d'usage et le mobilier détérioré. Les sorties correspondent donc à des mises au rebut dont la valeur nette comptable était quasi nulle.

6.1.3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition hors frais accessoires. Les frais d'acquisitions ne sont pas incorporés dans la valorisation des titres.

Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale.

- CAMECA détient les actions de 2 filiales étrangères à hauteur de 100% (Cameca-USA et Cameca-KOREA) et également les titres d'Ametek TAIWAN pour 33,70 % et d'Ametek-GmbH pour 35,94% à la suite d'un échange de titres pour un total de 1 582 772 euros.
- A effet du 14 mars 2022, la Société Cameca a accordé un nouveau prêt à AMETEK Material Analysis Holdings GmbH, une des entités allemandes du groupe, d'un montant de 10.000.000 d'euros, avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 MOIS + 125 points, en septembre 2022, il a été augmenté de 10 000 000 €, puis en décembre 2022 à nouveau de 15 000 000 €, soit un total de 35 000 000 euros.
- Le total des prêts (130,3 M euros) se répartie entre Ametek EMA Corp pour 40,3 M euros et Ametek M.A. Holdings GmbH pour 90 M euros. Ces montants correspondant à la trésorerie excédentaire après financement du BFR. Les intérêts de la période s'élèvent à 1 679 060 euros .
- Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garanties pour 15 283 euros.

6.1.4. Amortissements

(en euros)	Valeur début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur fin d'exercice
Logiciels	1 444 597	101 502		1 546 099
Constructions sur sol propre	405 887	116 836		522 724
Agencement Aménag. Construct.	788 188	117 448		905 636
Matériel Outillage Industriel	2 354 539	359 561	-56 193	2 657 906
Matériel de Transport	-			0
Matériel Bureau et Informatique	617 960	131 956	-29 785	720 131
Mobilier	419 216	24 232	-10 671	432 777
Total	6 030 389	851 536	-96 649	6 785 276

Les **immobilisations incorporelles** (logiciels) sont immobilisées et amorties au prorata temporis sur l'année d'acquisition. Elles sont amorties comptablement sur trois ans.

Le progiciel intégré NAVISION fait une exception à cette règle car sa durée d'amortissement sera de 7 ans.

L'amortissement des **immobilisations corporelles** est calculé suivant le mode linéaire qui permet de mieux prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations, en respectant le cadre défini par les principes comptables et fiscaux.

Les durées et modes habituels d'amortissements pratiqués sont résumés ci-après :

- Construction 20 ans Linéaire
- Ouvrages d'infrastructure et installations fixes 10 ans Linéaire
- Machines-outils, matériel et outillages industriels 3 à 10 ans Linéaire
- Matériel de transport 5 ans Linéaire
- Mobilier et matériel administratif 5 à 10 ans Linéaire
- Agencements des constructions, installations générales 5 ans à 10 ans Linéaire

Pour les amortissements des biens apportés lors de la fusion, les durées d'amortissements correspondent à la durée restant à courir dans les livres de la société absorbée.

6.2. Actif circulant

6.2.1. Stocks

Les stocks, matières premières et fournitures, sont évalués à leur coût standard d'achats. Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués à leur coût standard de production. Les stocks, valorisés en coût standard, sont corrigés annuellement d'une part, des écarts sur achats constaté pour les matières premières et marchandises et d'autre part, de l'écart constaté sur la valeur réelle du coût de la main d'œuvre (pour les en-cours et les produits finis).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque le coût devient supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers, ainsi que les frais de recherche et de développement ne faisant pas l'objet d'une commande client, sont directement pris en charge dans l'exercice.

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette	V. brute N-1	V. nette N-1
. Matières premières	8 535 263	6 690 390	5 918 738	4 151 715
. En cours de production de biens	28 202 934	28 202 934	26 346 336	26 346 336
. Produits intermédiaires et finis	3 963 460	3 963 460	2 929 577	2 929 577
. Marchandises	-			
Total	40 701 657	38 856 784	35 194 651	33 427 628

Provision pour dépréciation	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin d'exercice
. Matières premières	1 767 022	706 739	628 888	1 844 872
. En cours de production de biens			-	-
. Produits intermédiaires et finis			-	-
Total	1 767 022	706 739	628 888	1 844 872

6.2.2. Avances versées sur commandes

Les avances versées à nos sous-traitants pour la fabrication de nos pièces s'élèvent à 1 179 975 euros.

6.2.3. Créances

Les créances sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, selon la méthode suivante :

La créance constatée est dépréciée de 50% de son montant hors taxe en fin d'exercice, si elle est supérieure à un an d'existence, et si elle ne fait pas par ailleurs l'objet d'une provision cas par cas.

Elle sera dépréciée à 100 % si son existence est supérieure à deux ans, dans les mêmes conditions précisées ci-dessus.

Par ailleurs, une dépréciation complémentaire individualisée peut être constatée lors de l'analyse du portefeuille en fonction d'évènements connus spécifiques.

Nature des créances	Montants
Créances clients et comptes rattachés	
Clients (1)	19 635 041
Clients douteux ou litigieux	0
Clients - factures à établir	266 821
Sous total	19 901 862
Autres créances	
Personnel (2)	14 348
Impôts et taxes (3)	493 011
Comptes courants groupe (4)	16 624 184
Divers débiteurs	0
Sous total	17 131 543
Total	37 033 405

(1) Dont clients intragroupes : 6 506 KE

(2) Dont avances déplacements : 6 KE

(3) TVA à déduire et crédit : 347 KE

(4) Créances sur Ametek Holdings Sarl (apport des sociétés M.A.I. et Financière-Cameca Tuppées)

Provision pour dépréciation	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin d'exercice
Comptes Clients	0			0

Aucune créance douteuse n'a été constatée sur l'exercice.

❑ **Echéancier des créances**

(en euros)		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
	Prêts	131 509 000		131 509 000	
	Autres immobilisations financières	15 283		15 283	
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux	0			
	Autres créances clients	19 901 862	19 901 862		
	Personnel et comptes rattachés	14 348	14 348		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	489 572	489 572	
		Autres impôts, taxes	3 438	3 438	
	Divers				
Groupe et associés	16 624 184	0	16 624 184		
Débiteurs divers					
Charges constatées d'avance		132 919	132 919		
TOTAL		168 690 609	20 542 140	148 148 468	

❑ **Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan**

Intérêts courus sur les prêts intragroupes	1 209 000
Factures restant à établir sur les interventions du S.A.V.	<u>266 821</u>
	1 475 821 euros

6.2.4. Trésorerie

Ce poste comprend uniquement des disponibilités pour un montant de 15 047 231 euros au 31 décembre 2022.

6.3. Comptes de régularisation

6.3.1. Charges constatées d'avance

Nature	Montants
<i>Charges d'exploitation</i>	
Contrats d'assistance informatique	68 486
Contrats d'exclusivité	8 333
Commissions cautions bancaires	37 865
Commissions agents	18 234
Total	132 919

Les charges payées d'avance sur les abonnements et les contrats de service ont été calculées prorata temporis.

6.3.2. Ecarts de conversion actif

Ils proviennent des dettes fournisseurs et des créances clients établies en devises. A ce titre, une provision pour perte de change a été constituée pour 1 462 434 euros.

7. Explication des postes du bilan – PASSIF

7.1. Capitaux propres

➤ Composition du capital social

Le capital social est fixé à la somme de six millions sept cent quatre-vingt deux mille cent (6.782.100) euros. Il est divisé en quarante-neuf mille deux cent soixante-six (49.266) actions de même valeur nominale.

Son capital est détenu directement à 100% par Ametek Holdings Sarl depuis le 01 novembre 2011, date des opérations de dissolution sans liquidation des sociétés Micro Analyse Instruments et Financière-Cameca.

En 2017, AMETEK European Holdings GmbH a acquis 3,85% (1 898 actions) de CAMECA.

➤ Evolution des capitaux propres

La délibération de l'assemblée générale du 30 juin 2022 décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2021 s'élevant à 19 790 413,27 euros au poste « Report à nouveau ».

(en euros)	Ouverture	Augmentation	Dividendes	Diminutions	Résultat 2022	Clôture
Capital souscrit versé	6 782 100					6 782 100
Prime de fusion	11 274 421					11 274 421
Réserve légale proprement dite	678 210					678 210
Plus value net. L.T. réserve légale	3 270					3 270
Plus value net. L.T. rés. réglementée	71 829					71 829
Réserve diverses	5 690 944					5 690 944
Report à nouveau solde créditeur	105 185 452	19 790 413				124 975 865
RESULTAT 2021	19 790 413			-19 790 413		0
Total clôture 2021	149 476 639	19 790 413	0	-19 790 413		149 476 639
RESULTAT 2022					18 885 036	18 885 036
TOTAL	149 476 639	19 790 413	0	-19 790 413	18 885 036	168 361 675

7.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

(en euros)	Provisions à l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises sans objet	Utilisation	Provisions à la clôture
. Provisions pour litiges (a)	31 440				31 440
. Garanties données aux clients (b)	2 001 658	1 061 991		1 029 801	2 033 848
. Pénalités clients (c)	35 000			35 000	0
. Pertes de changes	611 386	1 462 434	611 386		1 462 434
. Pensions et obligations similaires (d.e)	3 025 444	309 800		450 899	2 884 344
- Provisions autres pour risques (f)	0				0
. Travaux restant à effectuer (g)	2 186 168	2 281 084		2 186 168	2 281 084
TOTAL	7 891 098	5 115 310	611 386	3 701 869	8 693 153

Les dotations et reprises des provisions pour risques et charges se répartissent par nature comme suit :

Nature	Dotations	Reprises
Exploitation	3 652 875	3 666 868
Financier	1 462 434	611 386
Exceptionnel	-	35 000
Total	5 115 310	4 313 255

a) Provision pour litiges

Il s'agit de provisions pour risques pour couvrir les litiges en cours.

b) Provision pour garantie donnée aux clients

Cette provision est calculée en fin d'exercice, par machine livrée et sous garantie, au prorata de la durée restant à courir.

c) Provision pour pénalités

Il s'agit des pénalités contractuelles à payer pour retard de livraison.

d) Provisions pour indemnités de départ en retraite

L'indemnité de fin de carrière susceptible d'être versée est actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, à la date de clôture.

Ci-après les hypothèses retenues pour le calcul de la provision conformément à la convention collective de la Métallurgie :

- o Age prévisionnel de départ à la retraite : 65 ans
- o Taux d'inflation : 2,00 %
- o Taux d'actualisation : 0,80 %
- o Table de survie : TGHF 2005

Aucun engagement en matière de retraite n'a été constaté dans les comptes de la société à l'égard des dirigeants.

e) Provisions pour médaille du travail

Les médailles du travail susceptibles d'être versées sont actualisées et pondérées des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, à la date de clôture (hypothèses similaires à la provision de départ en retraite).

f) Provision pour travaux restant à effectuer

Cette provision, calculée en coût complet, correspond aux coûts d'installation non effectuées des machines livrées jusqu'au 31/12/2022.

7.3. Dettes

7.3.1. Dettes financières

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valorisation des actifs corporels et incorporels.

Nature des créances	Montants
Emprunts et dettes financières divers	
Participations des salariés - PEE (1)	3 099 115
Intérêts courus sur participations (2)	36 415
Total	3 135 530

(1) Participation des salariés relative aux exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 bloquée en compte courant.

(2) Intérêts courus des participations sur la période du 01/06/22 au 31/12/2022

7.3.2. Avances reçues sur commandes en cours

Ce sont les avances perçues des clients pour les livraisons de matériel à réaliser pour un montant de 39 816 606 euros.

7.3.3. Dettes d'exploitation

Répartition des dettes d'exploitation par nature :

Nature des dettes	Montants
Fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs	1 935 022
Fournisseurs Intragroupes	4 962 284
Fournisseurs Factures non parvenues	3 291 913
Sous total	10 189 219
Dettes fiscales et sociales	
Personnel (1)	5 065 996
Organismes sociaux	2 702 652
Impôts et taxes (2)	857 112
Sous total	8 625 760
Total	18 814 979

(1) dont Dettes pour Congés Payés, CET et RTT pour 1 786 K€
Dettes pour participation des salariés pour 2 349 K€
Dettes pour primes et gratifications pour 715 K€
Autres dettes pour 216 K€

(2) dont TVA collectée pour 751 K€
Autres Taxes pour 106 K€

7.3.4. Dettes diverses

Répartition des dettes diverses par nature :

Nature des dettes	Montants
Autres dettes	
Agents commissionnaires	147 686
Créditeurs divers (1)	190 128
Total	337 814

(1) dont Avances sur projets pour 109 KE
Cotisations pour 23 KE
Divers pour 58 KE

□ Echancier des dettes

(en euros)		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus
Emprunts et dettes financières divers		3 135 530	337 310	2 798 220
Fournisseurs et comptes rattachés		10 189 219	10 189 219	
Personnel et comptes rattachés		5 065 996	5 065 996	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 702 652	2 702 652	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-		
	Taxe sur la valeur ajoutée	751 340	751 340	
	Autres impôts, taxes & assi.	105 771	105 771	
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		99 587	99 587	
Groupe et associés			-	
Autres dettes		337 814	337 814	
Produits constatés d'avance		5 587 689	5 587 689	
TOTAL		27 975 602	25 177 382	2 798 220

□ Charges à payer incluses dans les postes de bilan

Emprunts et dettes financières divers	36 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 291 914
Dettes sociales	5 026 984
Dettes fiscales	1 898 639
Autres (cotisations)	22 965
	10 276 917 Euros

7.4. Comptes de régularisation

7.4.1. Produits constatés d'avance

Nature	Montants
<i>Produits d'exploitation</i>	
Contrats de maintenance SAV (1)	5 555 694
Matériels facturés non livrés	31 995
Total	5 587 689

(1) Les contrats de services sont facturés aux clients pour une période à courir exprimée en jours. A la clôture, la part calendaire non échue est constatée d'avance.

7.4.2. Ecarts de conversion Passif

Les profits latents s'élèvent à 1 553 186 Euros résultant des avances clients reçues sur commandes en cours.

8. Explication des postes du Compte de Résultat

8.1. Compte de résultat de l'exercice

➤ Fait générateur du chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est le transfert de propriété. D'une manière générale, le transfert de propriété résulte, soit de la livraison proprement dite au client, soit des clauses contractuelles des marchés.

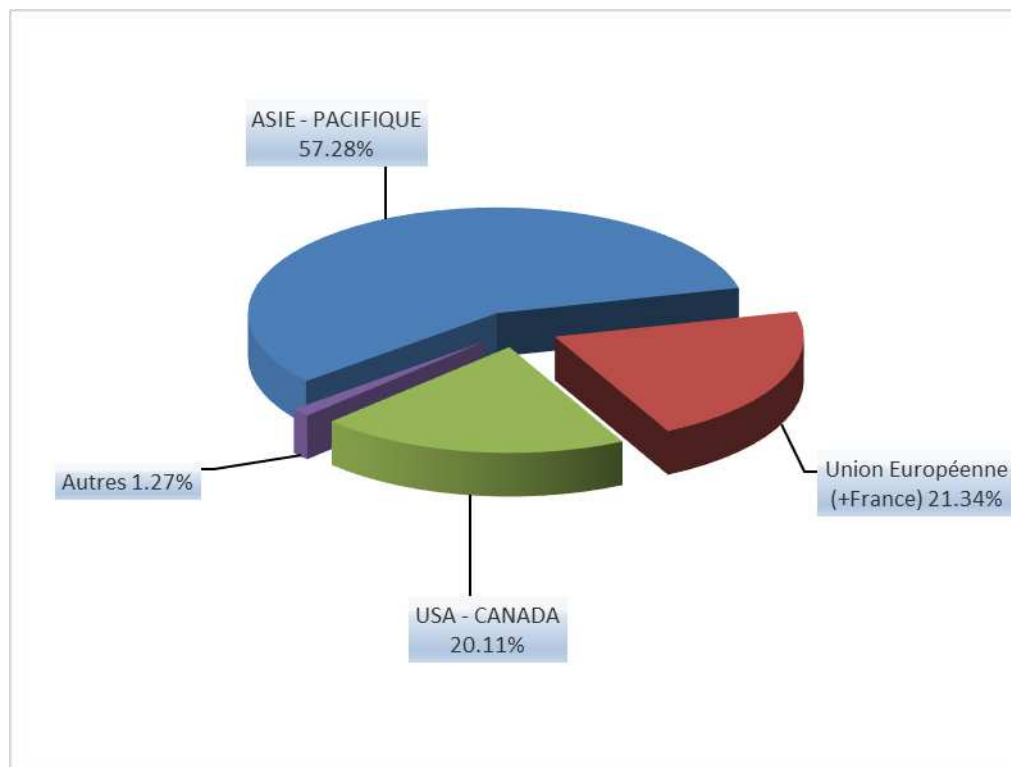
➤ Ventilation du chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

Zone géographique	2022	2021	2020
- FRANCE	8 110	3 942	13 583
- UNION EUROPEENNE	11 460	8 980	6 286
- U.S.A. & CANADA	18 440	13 729	8 021
- ASIE & PACIFIQUE	52 522	57 361	43 604
- AUTRES	1 165	3 239	410
TOTAL	91 697	87 250	71 904
Nb de machines vendues	25.0	26.0	19.0

La part du Service Après-Vente dans le chiffre d'affaires représente **16,1 %**, soit 14 768 milliers d'euros.

La zone « Autres » regroupe les pays tels que l'Angleterre, la Russie, la Norvège, la Suisse, l'Algérie, l'Afrique du Sud et l'Israël.

Répartition du chiffre d'affaires 2022 par zone géographique



8.2. Autres produits

Ce poste comprend la refacturation des autres coûts (330 K€) aux entités du Groupe Ametek, les subventions des contrats apprentissages (53 K€) et divers (58 K€).

	2022	2021	2020
Autres produits	441 060	450 999	291 202

8.3. Autres achats et charges externes

Le montant des autres achats et charges externes, qui s'élève à 16 987 milliers d'euros, comprend les achats de sous-traitances industrielles (653 K€), les achats non stockés de matières et fournitures (707 K€) et les autres charges externes (15 627 K€) détaillés ci-dessous :

Autres charges externes		2022	2021	2020
Services extérieurs				
Sous-traitance générale	(1)	9 820 646	8 389 274	6 196 172
Locations	(2)	48 745	39 137	39 092
Entretien, réparation, maintenance	(3)	307 550	202 373	359 487
Primes d'assurance	(4)	147 802	124 067	102 221
Documentation		10 637	17 951	5 399
Frais de colloques, séminaires, conférences		10 508	1 593	33 543
Sous total		10 345 888	6 735 914	6 735 914
Autres services extérieurs				
Personnel intérimaire		136 855	114 116	53 210
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(5)	1 840 220	1 918 676	1 836 931
Publicité, publications, relations publiques		35 720	32 497	13 963
Transports de biens	(6)	1 382 203	1 335 573	839 437
Déplacements, missions et réceptions	(7)	1 467 270	778 981	871 508
Frais postaux et de télécommunications		82 279	80 346	83 625
Services bancaires et assimilés		264 148	340 028	323 865
Divers	(8)	72 423	43 274	96 990
Sous total		5 281 118	4 643 491	4 119 528
Total		15 627 006	13 417 886	10 855 442

- (1) Prestations pour 3 982 K€, autres prestations décentralisées pour 5 487 K€, exploitation informatique pour 121 K€, Nettoyage et gardiennage des locaux pour 231 K€.
- (2) Locations de matériels industriels et informatiques.
- (3) Réparations outillages pour 171 KE et contrat pour la maintenance des bâtiments pour 136 KE
- (4) Couvertures concernant la responsabilité civile, la multirisque industrielle (y compris la perte d'exploitation), le transport des marchandises et la flotte automobile.
- (5) Commissions sur ventes pour 1 379 K€, honoraires pour 248 K€, formations pour 210 KE et divers pour 3 K€.
- (6) Transports sur achats pour 507 K€, transports et emballages sur ventes pour 875 K€.
- (7) Frais de voyages, de missions pour 1 320 K€ et de réceptions pour 147 K€.
- (8) Cotisations des organisations pour 23 K€ et frais de recrutement pour 49 K€.

8.4. Autres charges

Autres charges		2022	2021	2020
Redevances	(1)	6 309 661	4 436 030	4 793 867
Divers	(2)	15 595	24 438	110 733
Total		6 325 256	4 460 468	4 904 600

(1) dont redevances versées à des tiers (organismes CNRS, ONERA) pour l'utilisation de leurs brevets dans nos machines pour 495 KE et redevances au Groupe pour 5 815 KE.

(2) régularisation de cotisations sociales

8.5. Résultat de l'exercice

<i>(en euros)</i>		2022	2021	2020
Résultat d'exploitation		23 660 134	24 411 915	13 744 775
Résultat financier		2 099 010	3 131 929	2 011 126
- Dividendes et revenus des prêts	(1)	2 691 878	2 572 767	2 528 246
- Charges d'intérêts	(2)	-49 188	-26 280	-28 528
- Résultat net de change		151 055	553 193	-297 055
- Autres charges et produits	(3)	156 313	141 848	189 089
- Provisions pour risques	(4)	-851 048	-109 599	-380 626
Résultat avant impôts		25 759 145	27 543 844	15 755 902
Résultat exceptionnel		29 741	61 022	19 432
- Provisions pour risques et charges	(5)	32 983	116 000	107 000
- Autres charges et produits	(6)	-3 242	-54 978	-87 568
Participations et intéressements		-2 349 211	-2 498 478	-1 473 228
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(7)	-5 933 912	-6 617 089	-4 068 719
Crédit Impôt Recherche		1 379 273	1 301 114	1 348 874
Résultat net de l'exercice		18 885 036	19 790 413	11 582 261

(1) dont Revenus du prêt à Ametek EMA Corp pour 806 000 euros
Revenus du prêt à Ametek GmbH pour 873 060 euros
Dividendes reçus des filiales pour 1 012 818 euros

(2) Intérêts sur participation en compte courant bloqué

(3) Revenus facturés à Ametek Holdings Sarl selon la convention de trésorerie pour 142 185 euros
Produits financiers pour 14 128 euros

(4) Provisions pour risques financiers

(5) dont Dotation aux immobilisations pour 2 017 euros
Reprise prov. pour pénalités clients pour 35 000 euros

(6) Indemnités pour < 3 242 > euros

(7) IS versé à Ametek Holdings Sarl, tête de groupe, dans le cadre d'intégration fiscale

8.6. Participation des salariés

Une provision de 2 349 211 euros a été constatée dans les comptes de la société au titre de la participation, dont 1 802 089 Eur conformément à l'accord de participation signé le 25 juin 2010, auxquels s'ajoutent 547 122 euros de supplément de participation sur décision de la direction générale.

8.7. Impôts sur les bénéfices.

Répartition de l'impôt	Bases	Taux 25,716 %
Résultat courant	25 759 145	6 624 191
Résultat exceptionnel	29 741	7 648
Résultat social	18 885 036	4 856 454
Réintégrations et Déductions fiscales	4 189 856	1 077 458
Déficits imputés	0	0
Résultat fiscal : Bénéfice	23 074 892	5 933 912

Le résultat fiscal de l'exercice (23 074 892 €) génère un impôt à payer de 5 933 912 euros.

Un Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche (CIR) pour 1 379 273 Euros a été constaté dans les comptes de la société. Ce crédit s'impute sur l'impôt sur les sociétés, soit un impôt net à payer de 4 554 639 Euros.

Cette somme est transférée chez Ametek Holdings SARL, la tête de groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale.

9. Opérations concernant les entreprises liées

Au 31/12/2022 (en euros)	CAMECA FRANCE	Cameca USA	Ametek Japan	Cameca Korea	Ametek Taiwan	Ametek GmbH	Autres Entités Ametek	Ametek Holdings
Au bilan								
Actif								
Prêts								
Prêteur	131 509 000							
Emprunteur							41 509 000	90 000 000
Créances d'exploitation								
C/C Cameca	16 624 185							
C/C partenaires								16 624 185
Clients	6 505 812							
Filiales partenaires		5 015 846	1 036 928	0	80 978	316 594	55 466	
Passif								
Dettes d'exploitation								
C/C Cameca	0							
C/C partenaires								
Fournisseurs	6 877 412							
Filiales partenaires		3 050 165	1 969 320	88 848	0	194 258	1 574 821	

Au 31/12/2021 (en euros)	CAMECA FRANCE	Cameca USA	Ametek Japan	Cameca Korea	Ametek Taiwan	Ametek GmbH	Autres Entités Ametek	Ametek Holdings
Au compte de résultat								
Produits d'exploitation								
. Ventes aux filiales	23 617 590							
. Sociétés partenaires		14 055 663	4 484 530	492 377	694 673	3 524 329	366 018	
. Prestations facturées aux filiales	1 152 221							
. Sociétés partenaires		657 885	25 100	469 236				
Charges d'exploitation								
. Achats auprès des filiales	7 049 631							
. Sociétés partenaires		6 486 408	81 644	101 878	6 954	0	372 747	
. Prestations faites par les filiales	9 723 622							
. Sociétés partenaires		432 021	129 575	714 634	365 717	1 389 989	876 921	5 814 765
Produits financiers								
. Dividendes reçus	1 012 818							
. Sociétés partenaires					1 012 818			
. Intérêts courus à recevoir	1 821 245							
. Sociétés partenaires							806 000	1 015 245
Charges financières								
. Intérêts et charges assimilés	0							
. Sociétés partenaires								

10. Renseignements divers

10.1. Engagements financiers hors bilan

- Des cautions et avals accordés à des clients par les banques pour notre compte s'élèvent à 20 861 468 € pour les marchés étrangers.
- Il n'existe pas de garanties de passif, d'engagements de sureté et d'actes de nantissements au 31 décembre 2022.

10.2. Effectifs

Les effectifs au 31/12/2022 par catégorie se décomposent comme suit :

Ouvriers	30
ETAM	65
Ingénieurs	118
	213

10.3. Compte Professionnel de Formation - CPF

Le compte personnel de formation (CPF) prend le relais du droit individuel à la formation (DIF) à compter du 1er Janvier 2015. Le CPF est attaché à la personne et transférable d'un employeur à l'autre.

Les heures de DIF acquises jusqu'au 31 Décembre 2014 ne seront pas perdues. Elles viendront alimenter le CPF et seront utilisées en premier lieu lorsque le titulaire du CPF souhaite effectuer une formation. Les heures acquises au titre du DIF pourront être utilisées jusqu'au 1er Janvier 2021.

L'alimentation du CPF se fait à hauteur de 24 heures par an dans la limite de 120 heures puis 12 heures par an jusque 150 heures maximum.

10.4. Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux et indications des engagements pris pour leur compte

Néant

10.5. Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction

Néant

10.6. Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

10.7. Identité de la société Mère consolidant les comptes des sociétés

Conformément aux articles L.233-16, L.233-17 et R.233-15 du Code de Commerce, la société CAMECA , dont le capital est détenu à 96,15 % par la société Ametek Holdings SARL, n'établit ni ne publie de comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, étant précisé que :

- les comptes des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Ametek Holdings SARL sont inclus dans les comptes consolidés de l'ensemble plus grand d'entreprises établis par la société Ametek Inc., société de droit américain,
- ces comptes sont complétés par la mention dans l'annexe des comptes annuels de la société Ametek Holdings SARL des informations significatives visées à l'article R233-15 du Code de Commerce.

11. Evénements post-clôture

Néant

12. Filiales et participations

Ci-après la liste des 4 filiales étrangères détenues par CAMECA SAS :

CAMECA Instruments Inc. (*% de détention : 100 %*)
5500 Nobel Drive
Madison, WI 53711,
Etats Unis d'Amérique

CAMECA KOREA Co, Ltd (*% de détention : 100 %*)
3th floor (309), 105 Gwanggyo-ro,
Yeongtong-gu, Su-won City
16229 GYEONGGI-DO
Corée du Sud

AMETEK TAIWAN (*% de détention : 33.70 %*)
A2, 10F-6, N° 120, Sec. 2
GongDaoWu Road
30072 Hsin Chu
Taïwan

AMETEK GmbH (*% de détention : 35.94 %*)
Carl-von Linde Str. 42
D-85716 Unterschleissheim
Allemagne

Tableau des filiales et participations au 31.12.2022

	CAMECA U.S.A USD	CAMECA KOREA KRW	AMETEK TAIWAN NTD	AMETEK GMBH EUR
CAPITAL	270 000	50 000 000	99 009 900	921 404
Réserves (inclut Résultat de l'exercice)	211 713 542	2 072 618 069	98 780 484	23 012 509
Quote-part de Capital détenu en %	100 %	100 %	33,70 %	35,94 %
Valeur d'inventaire des titres détenus				
Euros	322 508	35 496	930 018	294 750
Devises	395 645	50 000 000	33 366 340	-
Prêts et avances consentis et non remboursés				
Euros				
Devises				
Chiffres d'affaires (taux moyen)				
Euros	59 431 093	6 558 257	8 509 822	104 250 797
Devises	62 949 998	8 990 538 315	276 640 682	-
Résultat au 31/12/2021 (taux de clôture)				
Euros	23 155 781	235 045	(923 748)	(686 751)
Devises	24 762 893	316 426 969	(30 367 013)	-
Dividendes versés				
- Euros			1 012 818	
- Devises			31 515 416	
Cautions ou avals donnés au bénéfice de ces sociétés				
- Euros				
- Devises				
Date d'ouverture	01/01/2022	01/01/2022	01/01/2022	01/01/2022
Date de clôture	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022

CAMECA

Société par actions simplifiée au capital de 6 782 100 €
Siège social : 23/29 Quai des Grésillons, 92230 GENNEVILLIERS
403 092 216 RCS NANTERRE

(la « Société »)

**ACTE SOUS SEING PRIVÉ DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 30 JUIN 2023**

**DÉCISION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 885 036 € de la façon suivante :

- Au crédit du compte « Report à nouveau », dont le solde de 124 975 865 € est porté à 143 860 901 € après cette dotation.

Les Associés prennent acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois précédents exercices.

Pour Extrait, certifié conforme à l'original



Cindy T. Blondeel
Directeur Général

Certifiés conformes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAMECA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 23/29 QUAI DES GRESILLONS 92230 GENNEVILLIERS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 3 0 9 2 2 1 6 0 0 0 3 1

Néant *

				Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021	
				Net 3		Net 4	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 546 099	369 197	278 217
		Fonds commercial (1)	AH	AI	12 931 800	12 931 800	12 931 800
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 500 000	1 500 000	1 500 000
		Constructions	AP	AQ	1 428 361	2 152 446	2 091 919
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 657 906	1 794 646	1 408 783
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 152 908	430 275	423 803
		Immobilisations en cours	AV	AW	402 081	402 081	249 677
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 582 771	1 582 771	1 582 771
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG	131 509 000	131 509 000	95 702 999	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	15 283	15 283	15 283	
TOTAL (II)		BJ	BK	6 785 276	152 687 502	116 185 256	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 844 872	6 690 390	4 151 715
		En cours de production de biens	BN	BO	28 202 934	28 202 934	26 346 335
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	3 963 460	3 963 460	2 929 577
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 179 945	1 179 945	847 900
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	19 901 862	19 901 862	22 271 609
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 131 543	17 131 543	15 255 938
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	15 047 231	15 047 231	17 958 608	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	132 919	132 919	403 723	
	TOTAL (III)	CJ	CK	94 095 160	92 250 287	90 165 408	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	CN	1 462 434	1 462 434	611 386	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	255 030 373	246 400 224	206 962 051	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAMECA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 782 100)	DA	6 782 100	6 782 100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 274 420	11 274 420	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	681 479	681 479	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	71 828	71 828	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	5 690 944	5 690 944	
	Report à nouveau	DH	124 975 865	105 185 452	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 885 036	19 790 413	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	168 361 675	149 476 639
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 527 723	2 679 485	
	Provisions pour charges	DQ	5 165 429	5 211 613	
	TOTAL (III)	DR	8 693 153	7 891 098	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	3 135 530	2 348 826	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	39 816 606	23 045 897	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 189 219	8 575 346	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 625 760	7 566 648	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	99 587	10 306	
Autres dettes	EA	337 814	1 761 905		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 587 689	5 732 351	
	TOTAL (IV)	EC	67 792 209	49 041 282	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	1 553 186	553 031	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	246 400 224	206 962 051	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	75 098	75 098	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	25 177 382	23 820 069		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAMECA										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	14 654 615	KE		KF		192 481	
CORPORELLES	Terrains					KG	1 500 000	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 908 795	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	1 377 201	KQ		KR		294 812	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	3 763 322	KT		KU		745 935	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 460 979	LC		LD		164 165	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	249 677	LI		LJ		152 403	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	10 259 975	LO		LP		1 357 316	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	1 582 771	8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	95 718 283	IU		IV		35 806 000		
TOTAL IV					LQ	97 301 054	LR		LS		35 806 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	122 215 645	ØH		ØJ		37 355 798		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	14 847 097	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	1 500 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 908 795	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH	1 672 013	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	56 705	MK	4 452 552	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	41 960	MT	1 583 183	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NZ		NA	402 081	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	98 666	NH	11 518 626	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	1 582 771	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	131 524 283	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	133 107 054	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	98 666	ØL	159 472 778	ØM		

Désignation de l'entreprise <u>SAS CAMECA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 444 597	PF	101 502	PG		PH	1 546 099			
TOTAL I		RK	1 444 597	RM	101 502	RN		RO	1 546 099			
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM	405 887	PN	116 836	PO		PQ	522 724			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	788 188	PW	117 448	PX		PY	905 636			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 354 539	QA	359 561	QB	56 193	QC	2 657 906			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 037 176	QM	156 188	QN	40 456	QO	1 152 908			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU	4 585 791	QV	750 033	QW	96 649	QX	5 239 176			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6 030 389	ØP	851 536	ØQ	96 649	ØR	6 785 276			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	NI		N2		N3		N4		N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC	SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R4		R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2	S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U5		U6	U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V4	V5	
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8		W9	X1	
TOTAL II	X2	X3		X4		X5		X6		X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL					NM					N0	
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SAS CAMECA</u>					Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
		6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 359 614	UF	4 295 758
	- financières	UG	1 462 434	UH	611 386
	- exceptionnelles	UJ		UK	35 000
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	131 509 000	UR		US	131 509 000			
	Autres immobilisations financières		UT	15 283	UV		UW	15 283			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	19 901 862		19 901 862					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	14 348		14 348					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	489 572		489 572				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 438		3 438				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	16 624 184				16 624 184			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	132 919		132 919					
TOTAUX			VT	168 690 609	VU	20 542 140	VV	148 148 468			
RENVIS	(1)	Montant des	VD	35 000 000							
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 135 530		337 310		2 798 219				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 189 219		10 189 219						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 065 996		5 065 996						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 702 652		2 702 652						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	751 340		751 340					
collectivités publiques	●bligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	105 771		105 771					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	99 587		99 587						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	337 814		337 814						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 587 689		5 587 689						
TOTAUX			VY	27 975 602	VZ	25 177 382		2 798 219			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CAMECA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	18 885 036	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 177 762	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	4 177 762	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. pag. 9 de la notice 2032)				Y7	5 933 912	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			Y8 ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN WO	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	2 454 210	
					M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	31 450 920	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	3 621 781	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV WII WP WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	50 641
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	962 178
						XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine-TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
					XH	8 376 028	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	23 074 892		
		déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	23 074 892	XO	

Désignation de l'entreprise <u>SAS CAMECA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
RETRAITE	8X	249 800	8Y 402 717
PERTE DE CHANGE	8Z	1 462 435	9A 611 386
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S- Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	9K	116 316	9L 109 200
RSP - Participation des Salariés	9M	2 349 211	9N 2 498 478
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 4 177 762	YO 3 621 781
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (art. L. 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CAMECA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	105 185 452	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	19 790 413		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	124 975 865		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		124 975 865					
										TOTAL II		ZH	124 975 865
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	10 473 330		8 933 244					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	48 745		39 136					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	136 855		114 115					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 840 220		1 918 676					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	4 487 872		3 557 974					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	16 987 024		14 563 147					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	361 366		519 284					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	1 440 840		1 293 045					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 802 206		1 812 329					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY			815 922					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ			1 449 691					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	0,97	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies											RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	23 074 892	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 9 8 2 3 6 2 7 2 0 0 0 2 3					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CAMECA

N° SIRET : 40309221600031

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE GENNEVILLIERS
177 Avenue Gabriel Péri
92237 GENNEVILLIERS CEDEX BP 219

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	18 885 036
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	12 565 884
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	31 450 920
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	8 376 028
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	8 376 028
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	23 074 892	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	23 074 892	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CAMECA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE GENNEVILLIERS
 177 Avenue Gabriel Péri
 92237 GENNEVILLIERS CEDEX BP 219

Exercice du : 01012022 au : 31122022

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter	
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8
Total des déficits restant à reporter	H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CAMECA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 177 Avenue Gabriel Péri BP 219 92237 GENNEVILLIERS CEDEX BP 219

SIRET Société intégrée : 40309221600031

Exercice du : 01012022 au : 31122022

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	23 074 892	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	23 074 892	CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	23 074 892	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CAMECA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE GENNEVILLIERS

SIRET Société intégrée : 40309221600031 177 Avenue Gabriel Péri BP 219
92237 GENNEVILLIERS CEDEX BP 219

Exercice du : 01012022 au : 31122022

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK		FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CAMECA

N° SIRET: 40309221600031

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE GENNEVILLIERS
177 Avenue Gabriel Péri
92237 GENNEVILLIERS CEDEX BP 219

Exercice du : 01012022 au : 31122022

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	23 074 892	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	23 074 892	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

